



Mairie de Marseille

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE PLUS
VERTE ET PLUS DURABLE**

DIRECTION DES REGIES

Acte d'Engagement

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE
MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR LES
SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE
MARSEILLE – 3 LOTS**

**Lot 2 : Équipements électriques divers
(chauffage, climatisation, piles, domotique)**

Numéro de la consultation : 23_3110

Procédure de passation : Procédure Adaptée

Date de notification :

Sommaire

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE).....	3
1.1 Marché.....	3
1.2 Pouvoir adjudicateur.....	3
1.3 Informations comptables et financières.....	3
1.4 Code CPV.....	3
Article 2 - CONTRACTANT(S).....	4
2.1 Identification.....	4
2.2 Compte à créditer.....	6
Article 3 - OBJET.....	7
Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE.....	7
4.1 Forme du prix.....	8
4.2 Montant.....	8
4.3 Sous traitance.....	8
Article 5 - AVANCE.....	8
Article 6 - DUREE.....	8
Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES.....	9
Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	9
Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT.....	9
Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	10
Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHE.....	10
Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE.....	11

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1 Marché

La présente consultation a pour objet : Fourniture et livraison de matériel électrique pour les services municipaux de la Ville de Marseille - 3 lots.

La procédure de passation est la suivante :

MAPA OUVERT AVEC BOAMP – selon les articles suivants : articles R2123-1, R2123-1-1°, R2123-4 et 5 du Code de la commande publique.

Accord-cadre à bons de commande (articles R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14 du Code de la commande publique).

Nature des prestations : Fournitures

1.2 Pouvoir adjudicateur

Ville de Marseille
Direction des Régies
Service des Ressources Partagées
91 bd Camille Flammarion
13004 Marseille

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Pauline MALET, Directrice Générale des Services

Habileté à signer en vertu de l'arrêté n°2023_02848_VDM du 5 septembre 2023

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique : M. le Directeur des Régies.

Service responsable de l'exécution du marché : Direction des Régies.

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille
Trésorerie de Marseille Municipale
33 A rue Montgrand
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire : Les dépenses seront imputées sur les crédits des services acheteurs, sur les natures et fonctions correspondante.

1.4 Code CPV

CPV principal : 31212000

Article 2 - CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
* agissant pour mon compte * agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)	

Raison sociale :	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
N° Siret :	
Code APE :	

N° TVA intracommunautaire :
 (pour les candidats européens sans établissement en France)

EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

- **1er co-contractant** : **MANDATAIRE**

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville :

Tél :

Fax :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

agissant en tant que mandataire :

-
- * du groupement conjoint
 - * pour lequel il est solidaire des cotraitants membres du groupement conjoint
 - * du groupement solidaire

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

Raison sociale :

Domicilié à :

Tél :

Fax :

Dont le siège social est à :

Tél :

Fax :

Courriel :

- 2ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville :

Tél :

Fax :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

Raison sociale :

Domicilié à :

Tél :

Fax :

Dont le siège social est à :

- 3ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville :

Tél :

Fax :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

Raison sociale :

Domicilié à :

Tél :

Fax :

Dont le siège social est à :

Tél :

Fax :

Courriel :

2.2 Compte à créditer

Règlement sur un compte unique :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement solidaire sans individualisation des prestations.

Désignation du compte à créditer :

Compte ouvert au nom de :

Etablissement (libellé en toutes lettres) :

Adresse :

Code Banque

Code Guichet

N° compte Clé :

IBAN
BIC

Joindre un relevé bancaire, BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Règlements sur des comptes séparés :

Si les co-traitants sont en groupement conjoint avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),
- à un changement d'adresse,
- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

Article 3 - OBJET

Fourniture et livraison de matériel électrique pour les services municipaux de la Ville de Marseille - 3 lots

Lot 2 : Equipements électriques divers (chauffage, climatisation, piles, domotique).

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHÉ

4.1 Forme du prix

Le marché sera traité à prix publics unitaires.

4.2 Montant

Les bons de commandes seront émis dans les conditions et limites suivantes :

Lot 2 :

- montant maximum en euros HT pour toute la durée du marché : 57 000 € HT
- montant minimum en euros HT pour toute la durée du marché : 20 000 € HT

Des commandes sur catalogue peuvent être effectuées pour des produits ne figurant pas au BPU. Elles ne peuvent dépasser 20 % du montant minimum HT du marché.

Les prix unitaires du marché sont détaillés dans:

- Bordereau des Prix Unitaires" (BPU)
- les catalogues et / ou tarifs publics annexés, auxquels s'appliquent les taux de rabais consentis.

Le prix du marché résulte de l'application des quantités réellement exécutées aux prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires et des quantités réellement exécutées aux prix unitaires des catalogues.

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

4.3 Sous traitance

Le présent marché étant un marché de fournitures (sans partie de "services"), la sous-traitance n'est pas autorisée.

Article 5 - AVANCE

Une avance est accordée au titulaire du présent marché, conformément aux articles R.2191-2 à 12 du CCP.

L'option retenue concernant les avances est l'option B telle que définie au CCAG applicable.

Il est rappelé que l'avance ne pourra toutefois être versée qu'après constitution par le titulaire d'une garantie à première demande ou, si le pouvoir adjudicateur en a donné son accord, d'une caution personnelle et solidaire d'un montant de 100% du montant de l'avance et dont l'objet est de garantir le remboursement de l'avance consentie.

Pour les micro, petites et moyennes entreprises (PME), le taux de l'avance est de 10 %.
Pour les autres entreprises, le taux de l'avance est de 5 %.

Le candidat est une PME* : oui/non

Je renonce au bénéfice de l'avance : oui/non

(Rayez la mention inutile)

Article 6 - DUREE

La durée du marché se définit comme suit : 6 mois à compter de la notification du marché au titulaire.

Le marché est à durée ferme, sans reconduction

Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES

sans objet

Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de **3 mois**.

Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A, le

En un seul original

Le candidat ou le mandataire

*Signature du candidat, précédée des nom,
prénom et qualité du signataire*

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Marseille, le

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer)

Pauline MALET
Directrice Générale des Services

ARTICLE 11 - NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :
"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A, le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

ARTICLE 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille - Mairie de Marseille
(voir l'article 1.2)
Direction / Service : DIRECTION DES REGIES
A l'attention de : M. le Directeur des Régies.

Ville de Marseille
Direction des Régies

Division Marchés Publics
91 bd Camille Flammarion
13233 Marseille cedex 20]

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie
Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au
bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de
nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres)
:.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en
chiffres et en lettres) :.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants
bénéficiant du paiement direct évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en
lettres) :.....

et devant être exécutée par en qualité de

A Marseille, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

.....

ANNEXE : COMPTE A CREDITER

Objet de la
consultation :

Prestations
concernées :

Désignation de l'entreprise :

Nom :

Raison sociale :

Adresse :

Désignation du compte à créditer :

Compte ouvert au nom de :

Etablissement (libellé en toutes lettres) :

Adresse :

Code Banque

Code Guichet

N° compte Clé :.....

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal, BIC (bank identification code)
ou IBAN (international bank account number)